



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

comités d'entreprise

Question écrite n° 122

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le renforcement du contrôle des aides publiques directes aux entreprises par le comité d'entreprise (CE). Le décret n° 2009-349 du 30 mars 2009 va dans le bon sens. Toutefois, pour une plus grande efficacité, il lui demande s'il envisage de garantir au CE la possibilité de suivre l'utilisation de l'argent, de vérifier si les objectifs ciblés sont remplis et si, en cas d'affectation de l'argent qui serait contraire à celle initialement prévue, il compte prendre des mesures pour permettre aux représentants du personnel ou à l'autorité publique de contraindre les directions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2012](#), page 4274

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)